SAINT MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_144-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 2026/144

N/8.2

Objet : Fixation de la valeur et conditions d'attribution des bons d'achats pour les cadeaux des Fêtes de fin d'année des enfants du personnel municipal et des sapeurs-pompiers du Centre de Secours du Saint-Méen-le-Grand à compter de l'année 2026

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 27 octobre 2026**, s'est réuni le **lundi 02 novembre 2026 à 19 heures 30** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage –** en Saint-Méen-le-Grand.

Membres afférents : 27 **Membres en exercice : 27**

Présents (P) : 23

Procurations (PV) : 3 – Mme LE PAPE à M. VILLAUME, Mme COMMUNIER à M. DENIEL et Mme LOHAT à Mme JOUY

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 1

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Alexandra VETEL est nommée secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	P
LE PAPE Marie-Hélène	PV	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	A
COMMUNIER Sylvie	PV	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	GALOPIN Virginie	P
LOHAT Gwenaëlle	PV	PECHEUR Damien	P	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	P

Vérification du quorum.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984,
Vu la délibération du 14 novembre 2022 fixant les conditions d'attribution et la valeur des bons d'achat des cadeaux des Fêtes de fin d'année (enfants du personnel municipal et des sapeurs-pompiers du Centre de Secours de Saint-Méen-le-Grand) à compter de l'année 2022,
Considérant l'évolution des actions pour les fêtes de fin d'année à destinations des agents municipaux et des sapeurs-pompiers volontaires à compter de mois de décembre 2026,
Considérant que l'attribution de bons cadeaux s'inscrit dans une politique municipale à vocation sociale,
Considérant qu'un bon d'achat est délivré aux parents concernés qui doivent acheter le cadeau de leur choix pour leurs enfants (en respectant les tranches d'âge) chez les commerçants de Saint-Méen-le-Grand,
Considérant que la livraison des cadeaux est faite en Mairie afin de les distribuer lors de l'après-midi organisé pour l'Arbre de Noël des enfants du personnel municipal (Ville + Résidence Autonomie - C.C.A.S.) et des Sapeurs-pompiers volontaires,
Considérant qu'il est souhaitable de mettre à jour dans ces conditions le montant à compter de l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_144-DE

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026**	**Délibération n° 2026/144** **N/8.2**

Objet : Fixation de la valeur et conditions d'attribution des bons d'achats pour les cadeaux des Fêtes de fin d'année des enfants du personnel municipal et des sapeurs-pompiers du Centre de Secours du Saint-Méen-le-Grand à compter de l'année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer à compter de l'exercice 2026, la valeur des bons d'achat des cadeaux des fêtes de fin d'année des enfants du personnel communal et des sapeurs-pompiers volontaires du Centre de Secours de Saint-Méen-Le-Grand, en tenant compte de l'âge des enfants, comme indiquée ci-dessous,

LIBELLES	***Valeur Bon d'Achat Fêtes de Fin d'Année***
Enfants jusqu'à 12 ans inclus au 31 décembre	***30,00 €***

- de préciser que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits à l'article 011 du Budget Principal,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**26**
Vote Pour :	**26**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 03 novembre 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**





M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.